

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 07 décembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire			
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana Conseillère municipale

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

Absents :

M. Lolesio MAUVAKA
 M. Georges TARAHAU (a quitté la séance)
 Mme Catherine KRIVOBOK (a quitté la séance)
 M. Petelo SAO (a quitté la séance)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.

Madame Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 136/23/XII

**AUTORISANT LE MAIRE A EXECUTER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DANS L'ATTENTE DU VOTE EFECTIF DU BUDGET
PRIMITIF ANNEXE EAU DE L'ANNEE 2024**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu les articles L.263-8 et suivants du Code des Juridictions financières,

Vu l'arrêté du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 11 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie et à leurs établissements publics et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°13/23/III du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe eau de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°98/23/IX du 02 novembre 2023 portant Décision Modificative n°1 du Budget annexe eau de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 98/2023 du 07 décembre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2023 et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisations de programme du budget annexe Eau de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon le détail suivant :

Dépenses d'investissement hors opérations	Crédits ouverts en 2024
20 Immobilisations incorporelles	1 595 000
Total dépenses hors opérations	1 595 000

Dépenses d'investissement sur opérations récurrentes	Crédits ouverts en 2024
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	5 550 000
Total dépenses hors opérations	5 550 000

Article 2 : Les crédits nécessaires seront repris dans le budget primitif 2024 à la section d'investissement du budget annexe eau.

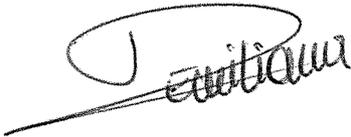
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DÉCEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL



Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Le Maire,

Eddie LECOURIEUX